

À propos d'un « amendement UNEF », Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a tenu à prendre une position très claire en déclarant au Sénat : « *Toute séparation, toute discrimination, toute ségrégation qui tient à la couleur de la peau est inacceptable en toute circonstance* ».

Il a soutenu un amendement, qui a finalement été adopté à l'unanimité par le Sénat, permettant la dissolution des associations qui « *interdisent à une personne ou à un groupe de personnes à raison de leur couleur, leur origine ou leur appartenance ou non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée de participer à une réunion.* »